

AUTO-ECOLE PIXEL CONDUITE

7 rue du Palais

70000 VESOUL

siret 922 244 447 00020 - agrément E2307000010

Critère 6.4

Si l'école de conduite ou l'association fait appel à un sous-traitant, décrire les modalités mises en place lui permettant de s'assurer du respect de la conformité au présent référentiel.

La sous-traitance des actions relatives aux droits et dispositifs spécifiques prévus à l'article L. 213-9 du code de la route (contreparties du label) ne peut se faire qu'entre écoles de conduite ou associations titulaires du label ministériel ou d'une équivalence reconnue.

Nous ne faisons pas appel à un sous-traitant. Mais si nous devions faire appel à un sous-traitant, nous nous assurerons qu'il prenne connaissance du référentiel et nous lui établirons un contrat de sous-traitance et vérifierons son autorisation d'enseignement valide